

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:</i>	04.02.2015		15.114	DFS <input type="text"/>
	Annule et remplace	<input type="text"/>		<input type="text"/>

<b>Auteur(s):</b> Commission des finances	<b>Lié à:</b> (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
<b>Titre:</b> Hôpital neuchâtelois (HNE) – subventions pour prestations d'intérêt général (PIG)	<b>ad 14.032</b>
<p><b>Contenu:</b></p> <p>Suite à l'adoption du projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 16.600.000 francs pour une subvention extraordinaire à l'Hôpital neuchâtelois destinée à l'assainissement de son bilan, le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil un rapport sur les subventions (hors participation aux diagnosis related group (DRG)), prestations d'intérêt général, versées à HNE, et le potentiel d'économie.</p>	
<p><b>Développement (obligatoire):</b></p> <p>Le budget 2015 de l'Etat prévoit une subvention de 153 millions de francs à l'Hôpital neuchâtelois pour financer les soins, ainsi que les prestations d'intérêt général (PIG). Avec l'introduction du financement des traitements par les DRG, la facture des traitements hospitaliers est financée à 45% par les assureurs maladie et à 55% par l'Etat. Conformément à la LAMal, les coûts des prestations d'intérêt général ne peuvent pas entrer dans le calcul des forfaits unitaires (DRG). Aujourd'hui, on constate que la subvention de l'Etat assure le financement obligatoire des DRG, mais également une part importante des charges liées aux PIG sans pour autant que soit connue exactement l'attribution de ces fonds. Pour mémoire, les PIG recouvrent principalement la formation et la recherche, mais également certaines prestations hospitalières qui doivent être conservées non pas pour des raisons économiques mais pour des raisons de politique régionale. Dès lors, la commission demande au Conseil d'Etat de fournir, dans les plus brefs délais, un rapport dans lequel nous trouverons la définition cantonale des PIG, ainsi que le détail de l'attribution de la subvention destinée aux PIG et celle destinée à d'autres prestations de l'Hôpital. Nous souhaitons également connaître les éventuelles économies qui pourraient être réalisées.</p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Olivier Haussener, président de la commission	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**